

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 20 mai 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 24 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine - CASPERS
Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston
- PILNIAK Alain -- KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia –
WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - Monsieur
MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD
Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Madame BLANCHARD Perrine

Absent Excusé :

Monsieur DEFAUQUET Gérald

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Corinne AMADEI

**MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE APRES
RETRAIT DE L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS
DE MONSIEUR ROMUALD SAENEN**

Vu les articles L2122-18 ET L2122-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu le procès verbal du

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 par lequel est donné délégation à Monsieur Romuald
SAENEN sur les fonctions ayant trait à la Jeunesse et à la Citoyenneté,

Vu l'arrêté portant retrait de délégation du 15/05/2025 transmis au Représentant
de l'Etat et rendu exécutoire le 16/05/2025,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se positionner sur le maintien ou non
des fonctions d'Adjoint attribuées à Monsieur Romuald SAENEN comme le prévoit
l'alinéa 4 de l'article 2122-18 du CGCT.

Avant ce vote, Madame le Maire propose au Conseil Municipal tout d'abord de se
prononcer sur la nature du scrutin comme le prévoit l'Article L2121-21 du CGCT.
Plus d'un tiers des membres présents réclament le vote à scrutin secret.

Madame le Maire, avant l'ouverture des votes, rappelle à l'Assemblée que le

matériel réglementaire est mis à disposition de
puisse s'exprimer sur ce 4ème point de l'ordre d

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250527-D4DU270525-DE

Elle désigne deux assesseurs pour l'organisation de ce vote à scrutin secret,
Madame Mauricette CASPERS, élue présente la plus âgée de l'Assemblée et
Madame Perrine BLANCHARD, élue présente la plus jeune de l'Assemblée, qui
veilleront à la bonne marche de ce vote à scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Inscrits : 27

Votants : 24

Maintien aux fonctions : 4 voix

Retrait aux fonctions d'Adjoints : 17 voix

Bulletins blancs : 3

*Madame le Maire proclame les résultats notifiés ci-dessus au conseil
municipal.*

*Le Conseil Municipal,
après en avoir voté et délibéré,
à la majorité,*

*> APPROUVE la destitution des fonctions d'Adjoint au Maire à Monsieur Romuald
SAENEN qui entraîne le retrait de ses indemnités de fonctions d'Adjoint et redevient
simple conseiller municipal.*

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Corinne AMADEI.*



Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI
le .6./06./2025..., publié ou notifié
le .6./06./2025... est exécutoire
le Maire,